

## **VILLE DE LAC-SERGENT**

### **LE POINT SUR LE PROJET D'ÉGOUT COLLECTEUR**

Chers Sergentois, chères Sergentoises,

La présente a pour but de faire le point sur le projet d'égout collecteur depuis notre dernière assemblée publique d'information de juin 2015. Beaucoup de choses ont été écrites par plusieurs personnes et souvent à tort, d'où l'importance de la présente communication. Le soussigné a toujours cru que ce n'est pas à coup d'analyses simplistes, aussi dévastatrices qu'inutiles, que nous devons prendre l'importante décision qui nous attend, mais en faisant appel à l'intelligence, à la capacité de comprendre un dossier complexe et à la lucidité des citoyens.

#### **QUE S'EST-IL PASSÉ DEPUIS JUIN 2015 ?**

Juin 2015 : Nous avons reçu le rapport d'étape des ingénieurs Roy, Vézina et Associés prévoyant un projet d'égout collecteur sous forme de réseau sous pression avec forage directionnel dont les coûts étaient de 6,2 millions de dollars pour la Ville et 4 millions pour les citoyens qui devaient s'installer une nouvelle fosse de rétention entière avec une voûte de pompage concernant les liquides pour le raccordement au réseau d'égout sous pression.

Ainsi, 340 résidences à Lac-Sergent auraient été raccordées à une usine de traitement et un déversement dans la décharge du lac Sergent.

Juin 2015 : Une demande de financement a été déposée au Fonds Municipal Vert du gouvernement fédéral et de la Fédération canadienne des municipalités. Rappelons que le gouvernement du Québec a refusé à deux reprises de subventionner notre projet aux motifs que nos puits d'alimentation en eau potable ne sont pas suffisamment contaminés et que seules les résidences principales sont admissibles.

Septembre 2015 : Attribution, suite à un appel d'offres public, du contrat pour la réalisation des plans et devis préliminaires à la firme CIMA+ au coût de 187 854 \$, financé par un emprunt remboursable sur cinq ans.

10 Février 2016 : Annonce d'une subvention de 577 178 \$ et d'un prêt de 5 771 782 \$ par le Fonds Municipal Vert en faveur de la Ville de Lac-Sergent.

Avril 2016 : Dépôt des plans et devis préliminaires et des Relevés B par CIMA+ pour desservir 328 résidences plus 42 terrains construisibles actuellement vacants;

#### **L'ÉTAT DU PROJET**

Vous trouverez ci-joint votre Relevé B concernant la localisation de vos installations septiques actuelles, l'endroit qui vous est suggéré pour construire vos nouvelles installations en vue de votre raccordement, un budget prévisionnel des coûts que vous devrez assumer. Nous y ajoutons un

document préparé par la Ville, identifiant diverses contraintes réglementaires pour la reconstruction de vos installations septiques individuelles si ce devait être la voie choisie.

Les plans et devis préliminaires ont considérablement modifié les coûts du projet. Ainsi, les ingénieurs de CIMA+ nous indiquent que l'é étroitesse de nos terrains et la densité des raccordements font en sorte que le forage directionnel devient moins avantageux que l'excavation. En effet, il faudra ouvrir nos rues et les refaire à neuf : un coût additionnel de 2,2 M \$. Au total, le projet est passé pour la Ville d'un coût de 6,2 M \$ établi par Roy, Vézina en juin 2015 à 12,2 M \$ (39 973 \$ par résidence et terrain) évalués par CIMA+, auxquels s'ajoutent toujours les 4 M \$ (11 100 \$ par résidence) constituant la part des citoyens pour se raccorder.

## **QUE FAISONS-NOUS ?**

Il est évident qu'avec cette dernière évaluation de CIMA+, les coûts de notre projet d'égout collecteur deviennent prohibitifs sans l'apport d'une subvention substantielle. Déjà, nous avons une subvention du Fonds Municipal Vert de 577 178 \$ à laquelle s'ajoute le retour de la taxe d'accise de 441 000 \$, pour un total de 1 018 178 \$, ce qui est insuffisant pour respecter les dernières prévisions estimatives.

Une porte potentielle s'est ouverte le 22 mars dernier avec le budget du gouvernement fédéral et le nouveau programme d'infrastructures. Nous déposerons donc notre projet afin de solliciter l'aide du gouvernement fédéral. Inutile de vous indiquer notre déception à l'égard du gouvernement du Québec qui aurait, semble-t-il, depuis pris un virage vert et qui avait subventionné à tour de bras un grand nombre de municipalités entre 2006 et 2012, laissant de côté notre projet en faveur d'autres.

Partant, notre ingénieur chargé de projet nous indique que, compte tenu des nouveaux coûts établis, nous devrions considérer plutôt un réseau gravitaire au lieu d'un réseau sous pression. D'après celui-ci, les coûts globaux d'un égout de type gravitaire seraient à peu près semblables. Ce type de réseau présente l'avantage que les citoyens n'auraient pas à installer une nouvelle fosse et une voûte de pompage, mais simplement à se raccorder au réseau public. De prime abord plus coûteux, ceci permet une économie de 7 000 \$ par résidence (coût de la fosse et de la voûte de pompage) qui vient compenser la hausse de coûts. De plus, cela évite à chacun d'entre eux de devoir financer de sa poche un investissement évalué en moyenne à 11 100 \$ par résidence, plus les coûts de vidange des matières solides de la fosse à tous les deux ou quatre ans alors que l'ensemble du projet sera financé par la Ville, incluant les raccordements individuels.

Aussi, nous entendons étudier l'attribution éventuelle d'un mandat additionnel à CIMA+ afin de transformer les plans et devis préliminaires d'un réseau sous pression en un réseau gravitaire traditionnel. Ceux-ci sont le minimum nécessaire pour une demande de subvention au nouveau programme d'infrastructures annoncé dans le récent budget fédéral.

Par ailleurs, nous avons choisi quelques endroits possibles pour y établir l'usine de traitement des eaux usées. Nous avons même publié une réserve foncière sur un terrain situé sur le territoire de Saint-Raymond après avoir obtenu l'accord du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Par la suite, les ingénieurs ont visité les lieux pour les étudier en détail et nous ont recommandés un autre site, toujours à Saint-Raymond, où la topographie serait plus avantageuse pour la construction de l'usine qui serait alors mieux masquée à la vue des citoyens qui habitent le secteur, donc plus avantageux et plus respectueux à leur égard. Cependant, les opposants au projet ont tellement affolé les gens de Saint-Raymond habitant le secteur, que ce changement de site, plus avantageux et socialement plus acceptable, croyons-nous, est devenu

difficile; le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond ayant même adopté une résolution demandant à ce que l'usine soit construite sur notre territoire. Comme notre projet d'égout collecteur n'a de sens à long terme que si les citoyens de Saint-Raymond et de Sainte-Catherine habitant le bassin versant du lac Sergent se raccordent, donner suite à ces revendications revient à dire que la Ville de Lac-Sergent et ses citoyens devront construire et payer le réseau et l'usine de traitement situés sur son territoire afin qu'éventuellement les gens de Saint-Raymond nous envoient éventuellement leurs eaux usées pour les faire traiter chez nous. Aussi, s'il s'avérait que nous devions changer de site, conséquence directe des gestes irréflechis et nuisibles posés par les opposants trop ardemment désireux de défendre leurs intérêts strictement personnels, nous devons donc nous rabattre sur le premier site choisi à Saint-Raymond, ce qui pourrait entraîner pour notre Ville, des coûts supplémentaires de 15 000 \$ afin de modifier les plans et devis préliminaires et de caractériser et d'étudier l'implantation du nouveau site de l'usine. Ceci constituerait l'un des cadeaux de nos adversaires à la population de Lac-Sergent.

Enfin, nous sommes toujours en attente des nouvelles du Ministère du Développement durable concernant l'élasticité des Objectifs Environnementaux de Rejet (OER) afin d'ajouter des raccordements supplémentaires à Saint-Raymond et à Sainte-Catherine pour qu'à terme, le projet soit véritablement efficace et bénéfique pour le lac.

## **LA SUITE DES CHOSES**

Les plans et devis préliminaires du réseau gravitaires nécessitent un délai de deux mois pour leur préparation. Dès lors, nous entendons convoquer les citoyens en assemblée publique d'information pour indiquer les résultats.

## **QUEL SERA NOTRE CHOIX ?**

Nous devons faire un choix. Les coûts réels de notre projet d'égout collecteur étant plus élevés et partant, le coût pour les citoyens devient trop lourd sans obtenir une subvention importante de nos gouvernements. Même si nous sommes déçus de ce constat, nous devons terminer l'exercice de la phase d'étude pour éventuellement poursuivre le projet. Le soussigné a été réélu en 2009 et en 2013 avec aussi un référendum en juillet 2013, pour mener à bien ce projet. Nous nous sommes rendus aussi loin que possible dans la réalisation de notre projet avec des plans et devis préliminaires.

Nous devons obtenir l'autorisation des citoyens pour aller de l'avant, soient les plans et devis définitifs et la construction du réseau.

Le soussigné a toujours affirmé que ce ne sera pas le Conseil qui prendra la décision, mais bien la population. Et mes intentions n'ont pas changé. **C'est à vous que reviendra ce choix.**

## **Y A-T-IL DES ALTERNATIVES ?**

Bien sûr, on pourrait abandonner ce projet sur lequel nous travaillons depuis dix ans. Il n'en reste pas moins que 65 % de nos installations septiques ont plus de 36 ans, alors que leur durée de vie est d'environ 25 ans. D'une part, plusieurs champs d'évacuation sont carrément dans l'eau (81 % des installations selon le relevé sanitaire de 2012), il est d'autre part, fort probable pour les autres, que le sol naturel chargé de filtrer les eaux usées à partir d'un champ d'épuration ou d'évaluation est complètement saturé, notamment pour les résidences permanentes parce que les installations septiques sont davantage sollicitées. D'où le lac qui sert maintenant à toute fin pratique, de champ d'épuration avec les conséquences que nous constatons.

Nous connaissons tous l'état de notre lac qui se dégrade à vue d'œil. À plus long terme, ce sera nos prises d'eau individuelles qui seront menacées par la pollution de la nappe phréatique.

Dans l'ordre d'analyse, les différentes solutions individuelles possibles et leurs coûts actuels incluant taxes et honoraires professionnels de l'expert indépendant qui déterminera le type de solution sont :

Ordre prioritaire	Type de solution individuelle (d'une durée de vie de 25 ans)	Coût fixe d'implantation	Coût annuel récurrent d'opération Sans indexation, ou actualisation	Coût cumulatif sur 25 ans (durée de vie) sans les intérêts, ni indexation ou actualisation
1	Solution classique avec élément épurateur Épaisseur minimale de sol au-dessus de la nappe pour le champ épuratoire : <b>1.2 m</b> (4 pieds)	10,000 \$	115\$	<b>12 875 \$</b>
2	Système de traitement secondaire avancé (type Ecoflo, Bionest, etc.) Épaisseur minimale de sol au-dessus de la nappe pour le champ de polissage : <b>0.3 m</b> (1 pied)	16,100 \$	460\$	<b>27 600 \$</b>
3	Système incluant un traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection par filtre à sable	30,500 \$	1,670\$	<b>72 250 \$</b>
4	Inclut un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection UV	32,800 \$	2,250\$	<b>89 050 \$</b>
5	Fosse à vidange périodique pour les eaux noires plus Fosse avec champ d'évacuation pour eaux grises	11,000 \$	375\$	<b>20 375 \$</b>
6	Fosse totale à vidange récurrente (Cas d'une résidence permanente)	7,000 \$	3,450\$	<b>93 250 \$</b>
<b>SOLUTION COLLECTIVE (Réseau) d'une durée de vie de 50 ans</b>				
	Installation d'une fosse avec voûte de pompage, raccordement à un réseau sous pression	51 073 \$	235 \$	56 948 \$

Mais, la question des coûts n'est pas le seul élément à considérer.

La Ville de Lac Sergent a retenu les services de M<sup>me</sup> Sonja Behmel qui est experte dans le domaine concerné par notre problématique et qui conseille de la Ville de Québec à l'égard du lac St-Charles.

L'état de situation « quantitatif » de M<sup>me</sup> Behmel concernant le lac Sergent est disponible sur le site internet de la Ville et donne les résultats suivants en termes de kilogramme de charge annuelle en phosphore et azote sur notre lac:

Solutions	Phosphore	Azote
<b>Solutions individuelles</b>		
- Situation actuelle	433	1792
- Utilisation générale d'utilisations classiques aux normes	412	2225
- Utilisation générale de la technologie Ecoflo	157	1213
<b>Solution collective</b>		
- Égout collecteur avec rejet du traitement hors bassin versant	0*	0*

\*Pour les résidences raccordées au réseau, les émissions tombent à zéro, car l'effluent est traité adéquatement et rejeté en aval du lac. Ceci s'applique également aux micros-polluants provenant de nos produits domestiques.

En vertu de ces données, les conclusions de M<sup>me</sup> Behmel sont les suivantes :

N°	Items	Solutions individuelles	Solution collective
1	Fleurs d'eau de cyanobactéries	↑	↓
2	Croissance des herbiers aquatiques	↑	↓
3	Contaminations fécales	↑	↓
4	Valeur foncière	↓	↑
5	Qualité des usages récréatifs	↓	↑

Le Règlement actuel concernant les installations septiques individuelles (Q2, r. 22) est une véritable catastrophe pour les lacs et cours d'eau. En effet, les systèmes proposés par ce règlement visent, si les installations sont conformes, uniquement la santé humaine.

La nouvelle génération de systèmes sanitaires avec déphosphatation, actuellement fabriquée par un seul manufacturier, Premier Tech, au coût de 30 500 \$, plus les frais accessoires (pouvant atteindre un total de 40 000 \$ selon l'émission La Facture, de Radio Canada) ne contrôle que les émissions de phosphore en plus naturellement des coliformes.

Mais, il y a aussi l'azote que produisent nos fosses. L'azote est tout aussi efficace à stimuler la croissance des plantes, des algues et de la cyanobactérie. S'y ajoutent les micros-polluants provenant de nos produits ménagers. C'est ce cocktail de polluants que nous rejetons dans la nappe phréatique qui contamine nos puits et dégrade notre lac. C'est pourquoi la Ville de Québec a tiré récemment sur la sonnette d'alarme pour la protection des eaux potables du lac Saint-Charles. Polluer les eaux souterraines pollue les eaux de surface. Nous avons besoin des eaux souterraines pour vivre et les eaux de surface pour profiter de la vie.

**Les seuls systèmes qui protégeront efficacement le lac sont ceux qui rejettent hors du bassin versant, soit un égout collecteur, ou la fosse totale.**

Jusqu'à maintenant, les fosses de rétention entière ne sont autorisées, avons-nous dit, que si aucun autre système ne peut être implanté et que pour les résidences déjà construites en août 1981. C'est donc une option que peu parmi nous pourrions bénéficier. De plus, bien que peu coûteuses à implanter, elles impliquent, surtout pour les résidents permanents, des coûts de vidanges annuels très importants.

Et rappelons-le, ce n'est pas vous, ni la Ville, qui déterminez quel type de système vous devrez implanter pour remplacer votre système actuel. C'est l'ingénieur qui, après avoir fait les tests de sol, appliquera l'arbre de décision prévu au règlement provincial et choisira parmi les huit systèmes proposés en commençant par le premier et, par la suite, en les éliminant un à un dans l'échelle des choix. On peut d'ores et déjà suspecter que, comme plusieurs terrains sont en zone inondable, le système avec traitement tertiaire de déphosphatation sera prescrit, et pour la plupart de ces systèmes, les coûts de construction ajoutés aux coûts annuels de vidange et d'entretien seront sur un horizon de leur vie utile, largement supérieurs aux coûts que le projet d'égout collecteur.

**Notre lac se meurt. On pourrait refaire nos installations individuelles et investir chacun des dizaines de milliers de dollars, cela ne ferait qu'accélérer la dégradation de notre lac parce que la plupart de ces systèmes ne contrôlent ni le phosphore, ni l'azote** et certainement moins bien et malgré leurs défauts, que nos fosses actuelles à vidange périodique (65 % des fosses actuelles). Sans compter que quelques résidences avec des terrains trop petits auraient d'importantes difficultés pour reconstruire leurs installations. D'où l'inutilité de remplacer nos fosses actuelles par de nouvelles installations individuelles.

## **LES REJETS FINISSENT INVARIABLEMENT DANS LE LAC**

Il faut comprendre que tout ce qui se déverse dans le sol du bassin versant du lac se retrouve un jour ou l'autre dans le lac. Nos vieilles installations septiques et même les plus récentes qui seraient parfaitement conformes à la réglementation, rejettent phosphore, azote et micros-polluants dans la nappe phréatique dans laquelle nous puisons notre eau potable et aboutissent dans le lac.

Ces éléments sont à la base des engrais commerciaux que nous achetons pour entretenir nos plantes. Malheureusement, ces éléments largués par nos installations nourrissent et vont continuer, si rien n'est fait, à nourrir les plantes, les algues et les cyanobactéries présentes dans le lac. Nous connaissons et voyons le résultat où une importante partie de notre lac est totalement envahie par ces plantes, qui sont bien nourries et en excellente santé. Les épisodes de cyanobactéries sont de plus en plus fréquents et tôt en saison, signe de l'enrichissement de notre lac produit par nos polluants. Cette situation, si elle n'est pas corrigée, est susceptible de rendre irréversible le processus d'eutrophisation du lac.

La solution est simple. Il faut cesser les apports d'azote, de phosphore et de micros-polluants dans notre lac. À ce jour, un réseau d'égout est la seule technologie efficace et accessible qui empêche cet apport d'engrais dans le lac.

## **NOTRE CHOIX COLLECTIF**

Le véritable choix, ce n'est pas la reconstruction de nos installations qui, historiquement, ont mis notre lac dans son état actuel, mais il réside plutôt dans la poursuite de nos démarches pour obtenir le financement de notre projet d'égout collecteur (qui contrôle efficacement les coliformes, le phosphore, l'azote et les micros-polluants) pour l'ensemble de nos citoyens. Certes, nous avons aussi l'option de ne rien faire et regarder notre lac mourir plus ou moins rapidement avec les incidences que cela aura sur la valeur de nos propriétés foncières et sur la possibilité de pouvoir encore y exercer des activités nautiques. Est-ce le bon choix à moyen ou à long terme ? L'exemple du lac Saint-Augustin, près de chez nous, devrait nous inspirer dans nos choix.

Dans tous les cas, le choix appartiendra à la population.

## **EN DERNIÈRE HEURE : DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ANNONCÉES**

Le 10 avril dernier, le ministre du Développement durable a annoncé plusieurs changements au Règlement Q2, r. 22 concernant les installations individuelles. Évidemment, nous devons étudier en profondeur l'impact de ces changements sur notre problématique.

Cependant, un examen préliminaire nous indique qu'il sera plus facile à la Ville d'exiger le remplacement immédiat des installations individuelles construites avant le 12 août 1981 (date d'entrée en vigueur dudit règlement), ce qui constitue 65 % de nos installations. Mais nous le savons bien, ce remplacement aux nouvelles normes augmentera la pression et tuera à terme rapidement notre lac.

De plus, le gouvernement propose de modifier les règles pour faciliter l'accès à quatre modes de traitement :

- Les fosses de rétention entière pourront être implantées pour les résidences saisonnières construites après 1981;
- On permettra le raccordement de deux résidences sur une installation munie d'un système tertiaire de déphosphatation afin d'en réduire les coûts de construction et d'entretien qui sont très importants;
- Les toilettes à compost avec une fosse à vidange périodique pour les eaux ménagères seront permises;
- Faciliter l'installation de systèmes de traitement étanches qui rejettent les eaux usées dans un réseau d'égout municipal. Ceci est exactement notre projet d'un réseau d'égout sous pression et pourrait permettre aux citoyens d'avoir accès au récent programme de crédit d'impôt annoncé dans le dernier budget provincial pour les frais de leur fosse et de son raccordement.

Trois questions demeurent en suspens :

- 1) Quand ces modifications entreront-elles en vigueur ? On nous a annoncé que ce serait le cas vers la fin de juin 2016. Il est permis d'en douter, car ces modifications sont encore à l'état de projet de règlement, soumis à la consultation publique jusqu'au 19 juin 2016. Il est fort probable que plusieurs observations seront faites au ministère qui retarderont d'autant la mise

en vigueur. Un tel processus avait été lancé en février 2014 sur un autre projet de règlement et le projet actuel de règlement en est la réponse (2 ans plus tard).

- 2) C'est une chose de permettre ou faciliter la construction d'autres types de systèmes, mais on ne sait pas si l'arbre de décision prévu dans le Règlement sera modifié. Ainsi, le règlement prévoyait huit types de systèmes dans un ordre de prescription que l'ingénieur doit respecter selon l'étude de caractérisation du sol. L'ingénieur est obligé d'appliquer le premier système, dans l'ordre des huit, qui est adapté au lieu. La vidange périodique et la fosse de rétention totale ne sont que des mesures de dernier recours. Dans le cas de la fosse de rétention totale, cette option serait maintenant ouverte pour les résidences existantes que si d'après le choix de l'ingénieur, seul pourrait être construit une installation avec système tertiaire de déphosphatation et dans la mesure où la municipalité a adopté un programme d'inspection triennale de ces fosses afin de vérifier leur étanchéité. Cela pourrait constituer une option intéressante pour les résidences secondaires. À l'heure actuelle, nous avons à Lac-Sergent, quatre résidences munies d'une fosse de rétention entière dont trois résidences secondaires. Dans ces trois derniers cas, les coûts de vidange s'élèvent à environ 1 000 \$ par année, mais sont susceptibles d'augmenter dans l'avenir avec le resserrement prévu des règles de transport et de dispositions des boues.
- 3) Le ministre a aussi annoncé qu'un autre train de modifications sera annoncé en avril 2017. Toutefois, il n'a pas indiqué sur quoi porteraient ces modifications, nous laissant encore une fois dans une expectative qui dure déjà depuis au moins dix ans.

La modification des règles évolue généralement lentement, compte tenu de l'ampleur des enjeux. Il faudra bien sûr suivre le dossier, mais notre lac, lui, n'attendra pas. Il continue de se dégrader et il faut, sans doute au prix d'importants investissements, mettre un frein au déversement actuel de phosphore, d'azote et de micros-polluants provenant de nos installations septiques. Si autrefois, nous nous servions du lac comme d'une poubelle, la situation actuelle est beaucoup plus hypocrite et certainement aussi dévastatrice. Notre lac est notre joyau. Ensemble, protégeons-le !

**DENIS RACINE, maire**  
**14 avril 2016.**